



COMMUNE DE MASSONGY
Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 074-217401710-20260413-DEL_2026_21-DE



Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 13 avril 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoquée le mardi 07 avril 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine GRILLET-DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine GRILLET-DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie NOUGARET, Frédéric CANOVAS, Anne LANDEMAINE, Joël DEMIERRE, Patrice GRISONI, Valérie THABUIS, Denis GIBON, Fernande CATTET, Alexa LEBLANC, Fanny MARULLAZ, Vincent BEL, Adrien DETURCHE, Victoria MARGUET, Ana-Maria MARTIN, Coralie BORDIER, Philippe BRON, Caroline DELOMPRÉ-ZAROLA

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de Votants : 19

Secrétaire de séance : Lionel DUJOUX

N°2026-21 : DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** à 10 le nombre de membres du conseil d'administration.

Massongy, le 14 avril 2026

Certifié exact

Le Secrétaire de Séance
Lionel DUJOUX

Le Maire,
Sandrine GRILLET-DETURCHE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.